



Harcèlement d'un syndic à mon encontre

Par **RVdu83**, le **09/02/2016** à **08:31**

Bonjour, Je suis copropriétaire depuis 21 ans, dans un immeuble dit « tranquille » jusqu'en 2014. J'ai été Président de cette Copropriété de 42 appartements pendant 12 ans. Je m'occupais de tout ce qui concernait les réparations, entretiens, contacts avec les entreprises, différents courriers, factures, comptes etc. et je m'entendais parfaitement bien avec le syndic de l'époque qui était ravi de se voir soulagé. OR LE SYNDIC a changé ; son fils a repris l'affaire et depuis 2014 c'est l'enfer. Il veut tout gérer, (le pire étant la dégradation de la copropriété mais plus grave, les charges qui augmentent de façon injustifiée) et ne tient aucun compte des avis des copropriétaires, a constitué un conseil de 4 personnes absentes la plupart du temps ou incompetentes (personnes âgées), me harcèle de lettres recommandées. Plusieurs fois, j'ai dû aller me justifier à la gendarmerie, car le syndic tente en vain de porter plainte pour la moindre brouille. Bien entendu rien n'a jamais abouti puisque je n'ai rien à me reprocher. Mon épouse et moi-même sommes fort stressés par cette situation qui perdure. Les gendarmes, tout comme un avocat consulté, nous ont conseillé d'ignorer le quidam, mais malheureusement lui ne m'oublie pas. Cette année à la prochaine Assemblée Générale, nous allons tenter de l'éliminer. Mais si le cas n'est pas, quels recours puis-je avoir ? Merci pour votre réponse.